



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
4 juillet 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 38^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 mai 2016, à 10 heures

Président : M. Castañeda Solares (Vice-Président) (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-08300



Merci de recycler 



En l'absence de M. Bhattarai (Népal), M. Castañeda Solares (Guatemala), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

(b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/70/L.38)

Projet de résolution A/C.5/70/L.38 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

1. **M. Chenneerappa** (Inde), parlant en qualité de coordonnateur des consultations sur le point subsidiaire 161 b), dit que la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le texte du projet de résolution.

2. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Secrétaire général a indiqué, dans le projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, qu'Israël n'a pas payé le montant de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par les faits tragiques survenus à Cana le 18 avril 1996. Le Secrétaire général a de plus expliqué que les lettres qu'il a adressées par la suite à ce sujet à la Mission permanente d'Israël, dont la plus récente date du 12 janvier 2016, sont restées sans réponse.

3. Le Groupe insiste encore une fois sur le fait qu'Israël devrait payer la somme due en rapport avec l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 et demande au Secrétaire général de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à l'occasion de sa soixante et onzième session. Le Groupe répète qu'il reconnaît la contribution positive de la FINUL au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

4. **M. Goren** (Israël) dit que la cérémonie maladroite entourant l'étude annuelle du budget de la FINUL par la Commission rappelle la définition qu'Albert Einstein donne de l'aliénation mentale, qui consiste à s'attendre à des résultats différents même si l'on agit toujours de la même manière. Il n'est pas possible de résoudre un problème si la façon de penser qui est à sa source ne change pas. L'orateur souligne la démarche tendancieuse consistant à politiser le travail de la Commission en montrant du doigt une délégation.

L'étude annuelle du projet de résolution par la Commission est un récit édifiant qui illustre les conséquences de ce qui arrive si on laisse des intérêts politiques influencer les travaux de la Commission.

5. **Le Président** dit que des mesures concernant le projet de résolution seront prises à l'occasion d'une réunion ultérieure.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/70/794 et A/70/883)

6. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/70/794), dit que le rapport, présenté conformément à la résolution 70/247 de l'Assemblée générale, a été établi à l'issue de consultations avec les chefs des départements et bureaux du Secrétariat et des organismes des Nations Unies et à partir de l'information fournie par 38 entités et de l'étude approfondie de deux programmes interdépendants en vue d'optimiser les synergies et l'efficacité et de réduire la fragmentation et les chevauchements.

7. Les nouveaux programmes nécessitent des mesures ambitieuses, exhaustives et axées sur la transformation. La mise en œuvre incombe aux États Membres, mais les programmes transformeront aussi le système des Nations Unies. Par conséquent, même si le Secrétariat a déjà commencé à modifier les plans de travail et à réorienter des ressources auparavant affectées à l'atteinte des objectifs que les programmes sont censés remplacer, le Secrétaire général propose que les rôles et les domaines d'activité du Secrétariat soient renforcés pour refléter la nature ambitieuse des nouveaux programmes.

8. Les propositions du Secrétaire général s'appuient sur les domaines suivants, où il estime que le Secrétariat bénéficie d'un avantage relatif : renforcer les capacités et améliorer la cohérence des politiques aux niveaux régional, national, infranational et local; faciliter la coopération régionale et internationale;

catalyser de nouveaux partenariats et améliorer l'efficacité et la responsabilité des partenariats existants à tous les niveaux; créer un environnement international favorable grâce à des mécanismes intergouvernementaux; appuyer les activités de suivi et d'examen; enfin, sensibiliser le public aux objectifs de développement durable. Les programmes eux-mêmes ne précisent pas des attentes additionnelles de ce genre pour le Secrétariat; les États Membres ont en fin de compte la responsabilité de déterminer la manière par laquelle les Nations Unies peuvent le mieux appuyer leur mise en œuvre.

9. La large gamme des questions thématiques et la période considérable que les deux programmes couvrent présenteront d'autres domaines d'activité à l'Organisation et offriront aux États Membres des occasions d'examiner le rôle futur de l'Organisation. Normalement, au cours des 15 années de la période de mise en œuvre des programmes, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires ainsi que l'Assemblée générale et ses commissions, les sessions extraordinaires, les réunions de haut niveau et les autres mécanismes s'attacheront à donner au système des Nations Unies l'orientation la plus favorable aux deux programmes. Le Secrétariat est prêt à réagir aux nouvelles attentes qui se manifesteront en conséquence de l'évolution constante du programme de travail des commissions et des organes.

10. Les propositions du Secrétaire général ont pour but de garantir que l'Organisation agit de manière efficiente et de façon prudente sur le plan financier. Les rôles et activités renforcés du Secrétariat qui sont proposés représentent des besoins additionnels de 33,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 et de 42,5 millions pour l'exercice biennal 2018-2019, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 50 % dans le cas des nouveaux postes temporaires de la catégorie des administrateurs au cours du premier exercice biennal et d'un taux de persévérance de 9 %. La nature temporaire des 62 nouveaux postes proposés reflète la période limitée que couvrent les deux programmes et les besoins applicables aux prochains exercices biennaux, y compris celui de 2018-2019, seront examinés de nouveau et validés dans le contexte du processus d'élaboration du budget-programme biennal. Le Secrétariat est déterminé à soutenir les efforts que les États Membres font pour mettre les programmes en œuvre, qui sont de la plus grande importance pour l'humanité et la planète.

11. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/70/883), dit que le rapport du Secrétaire général (A/70/794) ne respecte pas la résolution 70/247 de l'Assemblée générale et ne demande pas l'ouverture des crédits relatifs aux ressources additionnelles nécessaires en lien avec les propositions du Secrétaire général. Le Secrétariat a aussi commis quelques autres erreurs dans la gestion des deux programmes, en particulier pour ce est de l'adoption des projets de résolution approuvant les programmes et de la soumission des prévisions de dépenses révisées.

12. Par conséquent, le Comité consultatif n'est actuellement pas en mesure de recommander l'ouverture de crédits. Il recommande néanmoins que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses pour 2016 pour éviter de retarder la mise en œuvre des programmes. Enfin, compte tenu de ses observations concernant le rapport du Secrétaire général (A/70/794) et le processus budgétaire, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de soumettre, sans tarder, une proposition détaillée traitant de l'exécution de mandats appuyant les deux programmes.

13. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie le Président et le Bureau d'avoir inscrit l'étude des programmes dans la deuxième partie de la reprise de la session.

14. Le Groupe attache une grande importance à la mise en œuvre des deux programmes et à un financement adéquat et le Secrétariat a dans les deux cas un rôle crucial à jouer. Le rapport du Secrétaire général (A/70/794) n'a toutefois pas été soumis conformément à l'échéancier fixé par l'Assemblée générale et il ne respecte pas la demande que l'Assemblée générale fait dans sa résolution 70/247 concernant une proposition exhaustive relative à l'exécution efficace et efficiente de mandats appuyant les programmes. Le Groupe est d'accord avec le Comité consultatif, selon lequel le rapport du Secrétaire général est incomplet et incohérent, car il ne présente pas de façon détaillée les ressources additionnelles nécessaires, il ne les justifie pas et il ne demande pas les crédits connexes.

15. Les États Membres doivent avoir un portrait complet des ressources que l'exécution des mandats nécessite pour pouvoir prendre une décision éclairée en matière de financement. De plus, le rapport du Secrétaire général n'explique pas adéquatement la manière dont les propositions concernant les départements et bureaux seront jugées pour ce qui est

de leur contribution au renforcement ou à l'élargissement des activités de fond existantes ou de la création de nouvelles activités de fond. Le Groupe souligne à cet égard l'importance de respecter le contenu et l'esprit de la résolution 70/247.

16. En présentant ses futurs projets de budget, le Secrétariat doit se conformer aux mandats pertinents, surtout en ce qui concerne les délais fixés, tout en observant les règles, les règlements et les pratiques établies applicables à la procédure budgétaire, et il doit présenter une demande claire et justifiée concernant l'ouverture de crédits. Ne pas le faire aura pour effet de miner l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ses mandats essentiels.

17. **M. Abdallah** (Tchad), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le rapport du Secrétaire général ne renferme pas des propositions concrètes et ne tient pas compte des mandats établis dans les résolutions 70/1 et 69/313 de l'Assemblée générale. Malheureusement, le Secrétariat s'est écarté d'une approche fondée sur une étude équilibrée et intégrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable en essayant d'adapter les deux programmes à quatre priorités internes. Les objectifs de développement durable représentent un cadre intégré, indivisible et équilibré qui démontre l'ampleur et l'ambition du Programme 2030 et qui cherche à tirer parti des progrès accomplis par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement. Résultat de plus de deux années de consultations intensives avec la société civile et avec d'autres parties prenantes dans le monde entier, les objectifs et les cibles connexes mettent de façon particulière l'accent sur les besoins des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Il est donc regrettable que les propositions du Secrétaire général ne prévoient virtuellement aucun appui pour le renforcement des capacités, en particulier dans les pays les plus vulnérables, malgré les nombreuses demandes des États Membres.

18. Le Groupe note avec préoccupation l'introduction tardive des deux programmes en raison de la résistance d'un petit groupe d'États Membres. Les États Membres doivent pourtant tenir compte non seulement des ressources mais aussi de la détermination de la communauté internationale à poursuivre un développement mondial qui donnera une coopération avantageuse sur toute la ligne et des gains importants dans le monde entier, notamment l'atténuation des conflits et une capacité accrue de prévoir les défis

futurs tout en veillant à ce que personne ne soit négligé.

19. Le Groupe incite le Secrétaire général, lorsqu'il préparera des propositions ultérieures, à tenir compte des caractéristiques particulières des deux programmes : le Programme d'action d'Addis-Abeba a pour but de soutenir, de compléter et de contextualiser les cibles du Programme 2030 des points de vue des moyens de mise en œuvre. Le Groupe s'attend à ce que le Secrétaire général présente en vue de la mise en œuvre des deux programmes un projet de budget exhaustif incluant des engagements précis concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays africains, les pays touchés par un conflit, les commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

20. **M. de Preter** (Observateur pour l'Union européenne), parlant au nom des États membres de l'Union européenne, dit que celle-ci est déterminée à contribuer à la mise en œuvre des deux programmes en établissant un cadre d'action mondial d'une ambition sans précédent et en veillant à ce que des mesures solides soient en place pour assurer le suivi des deux programmes et examiner leur mise en œuvre. Le Secrétariat et le système des Nations Unies pour le développement doivent adapter leurs activités au nouveau modèle que les programmes représentent et non pas chercher à adapter les programmes au statu quo. En particulier, le Programme 2030 exige un système qui fonctionne de façon cohérente en réseau pour atteindre un ensemble d'objectifs commun au lieu de désigner d'une façon différente des fonctions existantes. Tout en appuyant les efforts du Secrétaire général, l'Union européenne est donc d'accord avec les recommandations du Comité consultatif, notamment pour ce qui est du lien avec le Département des affaires économiques et sociales et du rapport de décembre 2015 du Secrétaire général (A/70/589).

21. Le Secrétaire général devrait avant tout s'employer à modifier l'ordre des priorités des mandats actuels et à les analyser en profondeur; il devrait demander de nouvelles ressources seulement en ce qui concerne des mandats précis et des besoins bien définis clairement liés aux nouveaux programmes. L'Organisation profiterait, sous la direction du Secrétaire général, d'une approche réfléchie, exhaustive et globale appuyant la mise en œuvre des nouveaux programmes. L'orateur insiste enfin sur le

fait que la présentation du rapport du Secrétaire général durant la dernière semaine de la deuxième partie de la reprise de la session s'écarte des méthodes de travail de la Commission et des dispositions des résolutions pertinentes, en particulier le paragraphe 29 de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale.

22. **M. Dettling** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que les deux nouveaux programmes constituent une étape décisive à caractère historique qui offre un cadre mondial et une stratégie permettant de concrétiser le développement durable et d'éradiquer la pauvreté aux niveaux national et international. Les deux délégations sont donc particulièrement mécontentes du fait que le Secrétariat n'a pas élaboré des propositions recevables incluant un budget détaillé découlant de mandats intergouvernementaux en appui de la mise en œuvre des programmes. Tout comme les prévisions révisées proposées dans le rapport de décembre 2015 du Secrétaire général (A/70/589) reflètent seulement les besoins financiers du Département des affaires économiques et sociales plutôt que les éventuelles réformes institutionnelles nécessaires pour la mise en œuvre des programmes, le rapport actuel (A/70/794) est lui aussi inadéquat parce que ce n'est ni un document budgétaire, ni un plan stratégique cohérent destiné à être mis en œuvre.

23. L'orateur est donc en grande partie d'accord avec les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et, compte non tenu des échéances qui s'appliquent à la préparation du rapport du Secrétaire général (A/70/794), il s'inquiète du fait qu'une partie de l'information qui est la plus pertinente pour la Cinquième Commission a été présentée au Comité consultatif seulement à titre de supplément d'information financière non destiné à être diffusé. Le Secrétaire général devrait soumettre un nouveau rapport couvrant aussi les activités pour lesquelles des fonds ont été demandés en 2015 dans le contexte des prévisions révisées. Il devrait aussi préciser l'utilisation de la somme de 7,5 millions de dollars que l'Assemblée générale a autorisée et veiller à qu'aucune dépense ne soit autorisée concernant des activités qui ne sont pas liées à des mandats précis.

24. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba offrent un cadre axé sur la transformation permettant aux États Membres, au secteur privé et à la société civile d'atteindre les objectifs de développement durable avec l'appui des Nations Unies. Dans ce contexte, son Gouvernement

examine et réoriente ses activités afin d'appuyer la concrétisation des objectifs aux niveaux national et international. Le système des Nations Unies doit de même réorienter ses activités et modifier l'ordre de priorité de ses ressources afin d'appuyer efficacement les efforts que les États Membres font pour atteindre les objectifs.

25. Étant donné la soumission tardive des rapports sur les deux programmes et la nécessité de préciser les besoins relatifs au rôle de l'Organisation pour ce qui est de concrétiser les objectifs de développement durable, un examen plus poussé devrait être reporté à la partie principale de la soixante et onzième session.

La séance est levée à 10 h 40.